

# PARTIR A L'ETRANGER

## Bourse Erasmus+ pour une période d'enseignement

Acronyme STA (Staff mobility for Teaching Assignments)

---

### Personnel enseignant de l'Ircom en mobilité sortante :

#### l'Ircom envoie

Les enseignants(-chercheurs) de l'Ircom peuvent accéder à une **bourse de mobilité à des fins d'enseignement**. L'organisation d'accueil doit être l'un des EES (Établissements d'Enseignement Supérieur) ayant signé un accord interinstitutionnel avec l'Ircom.

### Personnel enseignant des organisations en mobilité entrante : l'Ircom accueille

Les personnels (inclus les doctorants employés) des organisations étrangères ci-dessous peuvent être invités par l'Ircom pour une période d'enseignement.

« Toute organisation publique ou privée d'un pays membre du programme active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Cette organisation peut être par exemple :

- une petite, moyenne ou grande entreprise, publique ou privée (y compris les entreprises sociales) ;
- un organisme public au niveau local, régional ou national ;
- un partenaire social ou autre représentant de la vie professionnelle, y compris les chambres de commerce, les associations d'artisans/professionnelles et les syndicats ;
- un institut de recherche ;
- une fondation ;
- une école/un institut/un centre éducatif (de tous niveaux, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement secondaire supérieur, y compris l'enseignement professionnel et l'éducation des adultes) ;
- une organisation, ONG ou association sans but lucratif ;
- un organisme proposant des services de conseil et d'orientation professionnelle et des services d'information. »

## Procédure

### Sélection Pour les mobilités sortantes :

Après entretien, agrément de la demande de l'enseignant de l'Ircom par le directeur des études de l'un des trois Instituts de l'Ircom, par le coordinateur Erasmus+ de l'Ircom et par l'EES d'accueil ;

Après entretien, agrément par l'enseignant pressenti de la proposition du directeur des études de l'un des trois Instituts de l'Ircom, du coordinateur Erasmus+ de l'Ircom et de l'EES d'accueil.

**Pour les mobilités entrantes :**

Agrément par l'enseignant pressenti et son organisation de la proposition du directeur des études de l'un des trois Instituts de l'Ircom et du coordinateur Erasmus+ de l'Ircom.

**Conditions**

**La demande doit être parvenue au coordinateur Erasmus+ de l'Ircom au plus tard fin janvier de l'année académique n-1 : pour une mobilité au 1er ou 2<sup>nd</sup> semestre de l'année académique suivante.**

La subvention européenne correspondante doit, bien sûr, avoir été obtenue au mois de juin de l'année n-1.

La période d'enseignement dure au minimum de 2 jours (hors voyage). Au minimum 8 heures d'enseignement (par semaine). Les conférences sont exclues.

Pays éligibles : (33 pays = les 28 pays de l'UE + Norvège + Islande + Macédoine + Chypre + Turquie).

**Démarches administratives**

**Avant la mobilité**

*Contrat de mobilité* (signatures manuscrites originales)

*Contrat pédagogique* (signatures scannées ou électroniques)

**Après la mobilité**

*Rapport participant* (à compléter en ligne dans les 30 jours après réception de l'invitation à le faire)

*Attestation de présence* donnée par l'EES d'accueil



**Erasmus+**

Avec le soutien de l'Union européenne



Avec le soutien d'Envoléo